

Circulaire du directeur des contributions L.I.R. n° 129/1 du 24 août 2009

L.I.R. n° 129/1

Objet: Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions.

La circulaire L.I.R. n° 129/1 du 16 janvier 2003 est abrogée avec effet à partir de l'année d'imposition 2009.

Luxembourg, le 24 août 2009

Le Directeur des Contributions,